



Saint-Maximin
la-Sainte-Baume

DOCUMENT À FOURNIR POUR UN PASSEPORT

DEPÔT DES DOSSIERS UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS

RDV A PRENDRE EN LIGNE SUR LE SITE DE LA VILLE

Ou sur le site « **Vite mon passeport** »

Mail : population@st-maximin.fr

PERSONNE MAJEURE

Présence du demandeur lors de la demande et du retrait obligatoire

Veillez présenter les originaux et les photocopies de tous les documents

- Pré-demande à remplir en ligne sur www.ants.gouv.fr (Agence Nationale des Titres sécurisés) et à imprimer
- Photos d'identité de moins de 6 mois, n'ayant pas été utilisées pour un passeport ou une carte d'identité, non découpées FORMAT 35x45 mm – Fond neutre et uni. Dimension visage (cheveux/menton) comprise entre 32 et 36 mm sans lunettes.
- Original et photocopie de l'ancienne CNI
- Original et photocopie du passeport
- Acte de naissance selon le cas
- Justificatif de domicile de moins d'1 an (Facture d'eau, d'électricité, téléphone fixe ou portable, avis d'imposition)

Les personnes ne possédant pas de justificatif de domicile doivent fournir en plus une attestation d'hébergement et la CNI de l'hébergeant.

Timbre fiscal : 86 euros pour les adultes

17 euros jusqu'à 15 ans

42 euros de 15 à 18 ans

Mineurs : PRESENCE OBLIGATOIRE DE L'ENFANT

Original et photocopie du livret de famille

Original et photocopie de la CNI des parents

En cas de divorce :

Autorisation du 2^{ième} parent

Jugement de divorce

Si garde alternée fournir les 2 justificatifs de domicile

En cas de perte ou de vol : déclaration à fournir